

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, CHARLESWORTH, DUCHESNE et MOLLINÉ MM. MINEUR, ROCHE, TIRARD-BOIS, CHRISTOFLOUR et BARTAL.

Excusé : M. SANDEAU

Absents : MM. BARDE, GIRON et BIOT.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé. Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire fait part des remerciements des familles BARDE et VIROULAUD pour les témoignages de sympathie reçus lors des décès survenus dans leur famille respective.

DELIBERATION PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX VOULGRE JEROME ET SUPIOT CARINE :

Madame le Maire rappelle que par délibération en date 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme. Elle indique que Monsieur Jérôme VOULGRE et Madame Carine SUPIOT ont demandé un certificat d'urbanisme pour construire une maison d'habitation à proximité de leur exploitation agricole. Pour rendre ce certificat d'urbanisme positif, il y a lieu de procéder à l'extension du réseau électrique sur une distance de 122 mètres. Il reste donc à la charge de la commune 22 mètres à financer soit une somme de 1.650 €. Elle précise que cette extension ne desservira que le terrain de Monsieur VOULGRE et Madame SUPIOT. De plus, ces derniers ont adressé un courrier en mairie s'engageant à rembourser cette somme à la collectivité. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord et prend la délibération correspondante.

DELIBERATION MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DE LA MAISON LEGUEE PAR M. NICOT :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la décision prise le 30 juin 2009 de vendre la maison léguée par Monsieur Jean NICOT au prix de 155.000 €. Après la visite de plusieurs agents immobiliers, il semblerait que ce bien ait été surévalué. Le prix de vente conseillé se situe à environ 120.000 €. Madame le Maire propose de modifier son prix. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, accepte de modifier le prix de vente de la maison léguée par Monsieur Jean NICOT, décide de fixer le prix de vente de ladite maison à 120.000 € (cent vingt mille euros) et autorise Madame le Maire à contacter les agences immobilières dans ce sens et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS NOTAIRE :

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un chèque de 186,15 € de Maître Bertrand MAUPAIN pour solde de compte suite au legs de Monsieur NICOT. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, accepte ce règlement.

DELIBERATION RAPPORT SIAEP 2008 :

Madame le Maire indique que Monsieur le Président du SIAEP de Vélines a fait parvenir en mairie le rapport annuel sur le service public d'adduction d'eau potable. Celui-ci a été adopté par le comité syndical le 1^{er} septembre 2009. Le conseil municipal en prend acte par délibération.

DELIBERATION ACHATS CHEMINS RURAUX :

Chemin de Carbonneau : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 27 août 2009, elle avait donné lecture d'une correspondance de Monsieur Marcel THOMASSON par laquelle il souhaite acquérir le chemin rural jouxtant sa propriété par le sud. Le 14 septembre 2009, la mairie a reçu une lettre conjointe de Messieurs THOMASSON et VAUDESCAL indiquant qu'ils souhaitaient acquérir ce chemin rural en commun au prix de 0,30 € le m². Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'aliénation du chemin rural, nomme le cabinet Géo Foncier Conseil sis 6, rue Jules Ferry 33220 PORT STE FOY ET PONCHAT pour procéder au document d'arpentage, fixe le prix de vente à 0,30 € le m², décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

Chemin de Chataignière : Madame le Maire rappelle au conseil municipal ses correspondances avec Madame BEDOUET Jacqueline suite à l'obstruction du chemin rural bordant sa propriété. En réponse, cette dernière fait part de sa volonté d'acquérir la portion de chemin rural ne desservant que sa propriété. Le conseil

municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'aliénation du chemin rural, nomme le cabinet Géo Foncier Conseil sis 6, rue Jules Ferry 33220 PORT STE FOY ET PONCHAT pour procéder au document d'arpentage, décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs, fixe le prix de vente à 0,30 € le m² et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION ACHAT TERRAIN COMMUNAL :

Madame le Maire indique que Madame GOETHALS Liliane se porte acquéreur du logement n°1 qu'elle occupe au lotissement d'Horizon Habitat. Elle a adressé une lettre en mairie indiquant que dans le cadre de cette opération, elle souhaitait acquérir la partie herbée devant son logement. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord de principe à la vente de la partie herbée devant le logement n°1 du lotissement Horizon Habitat, sous réserve des éventuelles servitudes pouvant se situer en sous-sol, fixe le prix de vente à 5,50 € le mètre², décide que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur et autorise le maire à signer toute pièce et acte se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION MOTION DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE LAIT :

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la motion relative à la crise laitière, présentée par la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale, le FDSEA-JA et la Fédération Départementale des Producteurs de Lait. Cette motion a été adoptée le 21 septembre 2009 par les instances consulaires de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, soutien la motion relative à la crise laitière qui demande un prix du lait rémunérateur couvrant les coûts de production pour faire vivre dignement les éleveurs et leurs familles au quotidien et permettent d'assurer une dynamique dans le renouvellement des générations, le maintien d'un outil de régulation par l'Union Européenne visant à protéger le producteur et le territoire, un moratoire sur les dettes 2009 (annuités d'emprunts, cotisations sociales, taxe sur le foncier non bâti, prophylaxie et vaccins FCO, IPG).

DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A J'AIME MON CANTON :

Monsieur Serge CHRISTOFLOUR explique que lors de la confection du char représentant la commune de SAINT MÉARD DE GURÇON, il a été commandé une plaque métallique sans demande de devis au préalable afin de confectionner une cloche. Cette facture a été payée par l'association J'aime mon canton. Monsieur CHRISTOFLOUR demande si, à titre exceptionnel, une subvention de 150 € pourrait être accordée à J'aime mon canton pour participer au financement de cette cloche utilisée pour le char de notre commune. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, attribue, à titre exceptionnel, une subvention de 150 € à l'association J'aime mon canton. Une délibération modificative de crédit est prise en ce sens à savoir diminution du poste « fêtes et cérémonies » et augmentation du poste « subventions ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Une enquête publique aura lieu du 12 octobre 2009 au 16 novembre 2009 suite à la demande des Carrières de Thiviers d'exploiter la carrière située « Le Bois Piqua ». Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la mairie de Saint Méard de Gurçon le lundi 12 octobre 2009 de 8 h 30 à 11 h 30, le jeudi 22 octobre 2009 de 14 h 30 à 17 h 30, le mardi 17 octobre 2009 de 8 h 30 à 11 h 30, le vendredi 6 novembre 2009 de 14 h 30 à 17 h 30, le vendredi 13 novembre 2009 de 8 h 30 à 11 h 30 et le lundi 16 novembre 2009 de 14 h 30 à 17 h 30.

- Les salles de classe seront repeintes pendant les vacances de Toussaint par l'entreprise Bortolini pour un coût 13.016,91 €TTC.

- L'isolation phonique de la cantine sera également faite pendant ces vacances scolaires par les employés municipaux. La fourniture a été achetée auprès de l'entreprise Espace Isolation pour un coût de 2.765,22 €TTC.

- Un nouveau lave-vaisselle pour la cantine a été commandé à l'entreprise Froid Cuisine 24 pour un montant de 2.387,22 €TTC.

- Madame le Maire a demandé le prix du pain aux trois commerçants de la commune :

Boulangerie Lipski : Pain de 400 g = 0,99 € Baguette = 0,72 €

Boulangerie Mazouaud : Pain de 400 g = 1,00 € Baguette = 0,76 €

Epicerie Dellys : Pain de 400 g = 1,05 € Baguette = 0,80 € Le pain non consommé est repris.

Le conseil municipal décide de travailler avec les trois commerçants. Madame le Maire précise que toute la pâtisserie est achetée à la Boulangerie de Monsieur et Madame LIPSKI et que le pain est pris par les employés

municipaux de la façon suivante : le lundi à la boulangerie MAZOUAUD, le mardi à l'épicerie DELLYS, le jeudi à la boulangerie LIPSKY et le vendredi à tour de rôle chez les trois commerçants. Cependant, par mesure d'équité, si de la pâtisserie a été achetée dans la semaine à la boulangerie LIPSKI, le pain du vendredi ne sera pas pris chez elle.

- Arc en ciel : Madame le Maire donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale de l'association de Parents d'Elèves « Arc en ciel ». Le nouveau Bureau a été élu ; il a été fait le bilan financier de l'année précédente : la somme de 3.000 € a été remise à la coopérative scolaire.

- Remise à chaque conseiller municipal du calendrier prévisionnel des matchs de football. Monsieur CHRISTOFLOUR précise que tous les matchs retour de l'équipe B se joueront à Saint Méard, ainsi que ceux des Under13 et les matchs de la coupe de la Dordogne de l'équipe 1^{ère}.

- J'aime mon canton : il y a eu plus d'entrées à la fête cantonale que les années précédentes, bilan positif au niveau des recettes, satisfaction au niveau des repas. Les chars ont beaucoup plu.

- Contrat de maintenance des extincteurs : le contrat a été renégocié auprès de la société MP Incendie. Forfait annuel de 300 € y compris les recharges des extincteurs périmés.

- La commune a décidé de participer à l'opération « Octobre Rose ». Cette opération a pour but de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein. Monsieur Jean-Philippe BARTAL souhaite se charger de ce dossier.

- Lecture de la lettre que le Smctom a adressée à Monsieur Michel SZLOVIK.

- Lecture des mails de Monsieur Michel SZLOVIK relatifs au chemin rural reliant Favereau au Buisson. Madame le Maire recevra les riverains de ce chemin afin de faire le point sur sa situation.

- Concert Grain d'automne : il est rappelé qu'un concert de 80 choristes se tiendra le 4 octobre 2009 à l'église de Saint Méard de Gurçon.

- Distribution de l'invitation à l'exposition « Dédicaces » qui aura lieu du 10 au 31 octobre 2009 à la cave coopérative de Villefranche de Lonchat
